

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire  
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

**LUNDI 3 FEVRIER 2025 à 19H**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 décembre 2024
- 3) Modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale « O' COMME 3 POM' »
- 4) Communication du rapport d'activité et de développement durable 2023 d'Annemasse Agglo
- 5) Approbation du dossier de déclaration d'utilité publique du projet de RD903 entre l'A40 et l'échangeur des chasseurs
- 6) Autorisation du Maire à conclure et authentifier des actes administratifs d'acquisition ou de constitution de servitude pour une ou plusieurs parcelles
- 7) Constitution d'une commission locale du site patrimonial remarquable (SPR) de Haute-Bonne
- 8) Définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables – Adoption de la cartographie municipale
- 9) Convention d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique avec la société GREENTRACK
- 10) Approbation de la convention financière relative à la promotion du logement locatif aidé pour le programme immobilier situé Rue du Bief (opération Grésy)
- 11) Avenant n°3 au marché public de maîtrise d'ouvrage en vue de l'extension et de la réhabilitation de l'école élémentaire La Menoge
- 12) Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation d'une voie verte ainsi que les aménagements piétons et cyclables le long de la RD907
- 13) Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial pour le service Enfance
- 14) Approbation du tableau des effectifs et des emplois

- 15) Autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque municipale
- 16) Information sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 17) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 18) Informations et questions diverses.

A Bonne, le 28 janvier 2025

Le Maire,  
Yves CHEMINAL

